

(1)

(N° 206.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1888.

GRANDE NATURALISATION.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE BURLET.

Demande du sieur Eugène-Antoine MEYER.

MESSIEURS,

Le sieur Meyer demande la grande naturalisation. Il est né à Saint-Quentin (Aisne), le 5 juillet 1853. de Pierre Meyer et de Christine Mertens.

L'impétrant est de nationalité hollandaise. Il réside en Belgique depuis neuf ans. Il a épousé, à Nimy, où il réside depuis le 1^{er} septembre 1878, une Belge de qui il a eu deux enfants.

Son beau-père, le sieur Auguste Mouzin, faïencier à Wasmuël, manifeste l'intention de lui confier prochainement la direction de ses établissements, et c'est pour ce motif que le sieur Meyer, époux d'une Belge, ayant le centre de ses affections et de ses intérêts en Belgique, sollicite la faveur d'être naturalisé Belge.

Les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité sont excellents. Il jouit de l'estime et de la considération générale.

Il s'engage à acquitter le droit d'enregistrement comme la loi l'exige.

La commission estime qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,

J. DE BURLET.

Pour le Président,

B^{on} H. DE PITTEURS-HIÉGAERTS.
